

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2030-LAS-54**

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 10 janvier 2011, le règlement suivant :

2030-LAS-54 Règlement amendant le règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique et plus particulièrement le stationnement exclusif aux résidants de certains secteurs. (exclure la rue Perras de la zone 12-01)

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 20 janvier 2011.

Chantal Gagnon  
Secrétaire d'arrondissement substitut

**PUBLIC NOTICE  
NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF BYLAW NO. 2030-LAS-54**

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on January 10 2011, the following bylaw:

2030-LAS-54 Bylaw amending Bylaw 2030 concerning traffic and public safety and particularly articles relatives to reserved parking for residents. (to exclude rue Perras from Zone 12-01)

This bylaw may be obtained at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

This bylaw takes effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE, on January 20, 2011.

Chantal Gagnon  
*Secrétaire d'arrondissement substitut*